



TARIFS ANNUELS 2025/2026

Nous vous proposons un barème différencié, il vous appartiendra de définir, sur la fiche de renseignements de rentrée, le montant à acquitter pour l'année scolaire à venir selon le régime choisi (Externat, Demi-pension 4 jours, Demi-pension 5 jours) ainsi que l'option, le cas échéant.

Contribution familiale : Minimum obligatoire 840€ (article R442-48 du Code de l'éducation)
Option 2 (*) +90,00
Option 3 (*) +150,00

(*) Les options 2 et 3 correspondent à une contribution de solidarité (facultative).

Une réduction de 10% sur le montant de la contribution est effectuée pour le 2^{ème} enfant et de 20% pour le 3^{ème} enfant d'une même fratrie.

Fournitures scolaires : 117€

Activités et déplacements sportifs : 60€ en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}
15€ en 3^{ème}

Déplacements Prépa-métiers : 300€

Restauration : Ticket repas 9€05 (vendu par carnet de 10, soit 90€50)
Demi-pension, 4 jours 1134€
Demi-pension, 5 jours 1386€

Adhésions facultatives : APEL Académique 22€50

www.apel.fr

Assurance scolaire de la Mutuelle Saint Christophe 8€20

www.saint-christophe-assurances.fr Nous vous rendons attentifs au fait que l'Etablissement souscrit d'office une assurance scolaire pour votre enfant qui sera rajouté sur la facture du 1^{er} trimestre. En cas de refus, merci de motiver ce dernier en nous adressant une attestation d'assurance confirmant les garanties acquises du premier au dernier jour de l'année scolaire.

Tout trimestre commencé est dû en entier.

En cas de changement de régime, faire la demande par écrit auprès de l'attachée de gestion

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Chaque trimestre fait l'objet d'une facturation (1^{er} trim. (du 01/09/25 au 05/12/25) – facture en octobre ; 2^{ème} trim. (du 08/12/26 au 27/03/26) – facture en janvier / 3^{ème} trim. (du 30/03/26 à la fin de l'année) – facture en avril puis solde restant en juin.

Vous avez différentes possibilités pour régler ces factures trimestrielles :

- paiement de la totalité de la facture dans le mois qui suit sa réception
- paiement par virements automatiques sur le compte bancaire du collège en 9 mensualités de septembre à mai + solde restant à payer au mois de juin. Un document sera joint à la facture du 3^{ème} trimestre pour en fixer le montant.

A ce jour, le collège n'est pas autorisé à prélever votre compte, c'est à vous de faire la démarche auprès de votre banque à l'aide du RIB et du montant que vous trouverez sur le site du collège dès la rentrée scolaire.



EN RESUME - TARIFS ANNUELS HORS OPTIONS

	CM ₂	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème} Prépa- métiers
Contribution familiale	840	840	840	840	840	840
Fournitures scolaires	117	117	117	117	117	117
Activités et déplacements sportifs		60	60	60	15	15
Déplacements Prépa-métiers						300
Sous-total	957	1017	1017	1017	972	1272

Avec restauration

TOTAL avec DP4	2091	2151	2151	2151	2106	2406
TOTAL avec DP5		2403	2403	2403	2358	2658

EN RESUME - TARIFS ANNUELS AVEC OPTION 2

(*) L'option 2 (facultative) est facturée en deux fois 45€. Le reçu fiscal est édité en fin d'année civile à la demande des familles.

	CM ₂	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème} Prépa- métiers
Sous-total	1047	1107	1107	1107	1062	1362

Avec restauration

TOTAL avec DP4	2181	2241	2241	2241	2196	2496
TOTAL avec DP5		2493	2493	2493	2448	2748

EN RESUME - TARIFS ANNUELS AVEC OPTION 3

(*) L'option 3 (facultative) est facturée en deux fois 75€. Le reçu fiscal est édité en fin d'année civile à la demande des familles.

	CM ₂	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème} Prépa- métiers
Sous-total	1107	1167	1167	1167	1122	1422

Avec restauration

TOTAL avec DP4	2241	2301	2301	2301	2256	2556
TOTAL avec DP5		2553	2553	2553	2508	2808

NB : Le financement des sorties et des voyages scolaires fera l'objet d'une information ultérieure puisqu'il dépend des devis proposés et du nombre de participants.